

Avant-projet de loi d'orientation des mobilités

Déclaration du groupe CFE-CGC

Chaque jour qui passe nous pouvons mesurer les effets négatifs du réchauffement climatique avec les catastrophes naturelles qui s'enchaînent. Il est donc urgent, pour le groupe CFE-CGC, de prendre des mesures afin de laisser une planète viable aux générations à venir.

Pour que ces mesures soient acceptées de tous, elles doivent être justes, équitables et l'utilisation des fonds recueillis doit être transparente et fléchée exclusivement vers la lutte contre le réchauffement climatique. C'est le sens de la préconisation 3, que notre groupe soutient.

Quelles que soient les mesures envisagées par le gouvernement, elles doivent au préalable faire l'objet de concertation avec les partenaires sociaux. Car comme le souligne la préconisation 2, un dialogue social loyal permet de lutter plus efficacement contre le dumping social.

Pour qu'un changement utile soit au rendez-vous, il est fondamental d'évaluer clairement l'efficacité environnementale de chaque mode de transport. C'est la préconisation 5 de ce projet d'avis.

Pour notre groupe, cela signifie avoir un diagnostic sur l'empreinte environnementale de chaque mode de transport qui parte de sa production et aille jusqu'à son recyclage. Les citoyens doivent avoir accès à cette information afin de pouvoir faire les bons choix dans la durée.

Il est important sur le sujet de la mobilité de ne pas opposer les territoires urbains et ruraux, la métropole et les Outre-mer, mais bien de « raisonner global » tout en apportant une solution locale acceptable par chacun. Nous soutenons donc la préconisation 6 qui propose de créer une plateforme numérique par grande région afin que chacun puisse recevoir des offres de mobilité adaptées à ses besoins en temps réel.

Dans le même esprit, nous soutenons la préconisation 8 qui s'inquiète d'offrir des possibilités de mobilité aux personnes en situation de handicap. Et nous allons au-delà, en tirant la sonnette d'alarme pour ces publics fragiles.

En effet, les nouveaux modes de transport qui apparaissent dans les grandes villes comme les scooters, vélos ou trottinettes en libre-service qui jonchent nos trottoirs de façon totalement anarchique, puisque sans point d'attache précis, génèrent des risques de chute des personnes aveugles ou mal voyantes et compliquent un peu plus leur mobilité...

De même, ces nouveaux modes de transport sont extrêmement accidentogènes et viennent grever le budget de l'Assurance maladie. Une réflexion doit donc être menée sur les lieux de circulation autorisés pour ces nouveaux véhicules, les lieux de parking, les assurances et les équipements de sécurité nécessaires afin de garantir au maximum l'intégrité physique des personnes qui les utilisent, mais aussi celle des piétons.

Enfin au-delà des modes de transport, développer encore plus le télétravail et le coworking permettrait de désengorger des transports en commun, dont il s'agira dans les mois qui viennent de renforcer l'offre, la fiabilité, le respect des horaires, mais également la couverture wifi et la 5G.

Vous l'aurez compris notre groupe a voté cet avis.